



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

| | |
|--|--|
| CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 05/06/2024 par : Madame Jocelyne Labaye demeurant à : 20 Rue Georges Clémenceau 76130 Mont-Saint-Aignan pour : Pose de fenêtres de toit sur un terrain sis à : 20 Rue Georges Clémenceau à Mont-Saint-Aignan | CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 24 00060 2024.1156 surface de plancher (1) : 17,85 m ² surface du terrain : 494 m ² cadastre : AN80 |
|--|--|

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 24 00060 en date du 06/05/2024
délivrée à Madame Jocelyne Labaye pour la pose de fenêtres de toit ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 05/06/2024 tendant au retrait de ladite
déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 18 juin 2024
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine